

Résumé

Programme de baccalauréat en psychologie

Octobre 2023

Description sommaire du programme

Le baccalauréat en psychologie (bachelière ou bachelier ès arts, B.A.) comporte 90 crédits et fait partie des programmes offerts à la Faculté des lettres et sciences humaines par le Département de psychologie. Il permet à l'étudiante ou à l'étudiant d'acquérir des connaissances de base dans les principaux domaines de la psychologie, de se familiariser avec certaines habiletés professionnelles et de développer diverses qualités personnelles nécessaires à l'exercice d'une profession dans le domaine de la relation d'aide ou de l'intervention psychosociale. Il vise surtout à former des personnes étudiantes qui se dirigeront vers le doctorat en psychologie dans le but de devenir des praticiennes et des praticiens qui mettront leurs compétences au service de personnes, de groupes ou d'organisations aux prises avec des problèmes complexes et qui, en outre, contribueront au développement des pratiques professionnelles en sciences humaines. Outre le parcours spécialisé en psychologie, il propose un cheminement incluant un des certificats suivants : administration des affaires, arts visuels, communication appliquée, orientation, sciences du langage, toxicomanie ou travail social.

Il importe de noter que, jusqu'en 2022, le programme offrait aussi un parcours avec spécialisation dans un domaine de la psychologie (enfance-adolescence, adulte ou psychologie organisationnelle). Or les travaux du CEP n'ont pas porté sur ce parcours et ses enjeux, car des analyses sur le bien-fondé de celui-ci avaient été faites en amont de l'évaluation périodique et la décision de les supprimer a été prise à la fin de la phase préparatoire.

Les étudiantes et étudiants admis au baccalauréat en psychologie sont d'abord inscrits au cheminement régulier. Après l'obtention de 30 crédits, ils peuvent choisir de poursuivre dans ce cheminement ou de s'inscrire au cheminement incluant un certificat dans un domaine connexe. Le programme régulier et le cheminement incluant un certificat ont le même tronc commun de 54 crédits, qui inclut 42 crédits exigés par l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ).

Tableau 1 : Exigences de l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ)

Types de cours	Crédits
Bases biologiques du comportement	6
Bases sociales – culturelles du comportement	6
Bases cognitives - affectives du comportement	6
Psychologie du développement	6
Histoire de la psychologie et systèmes	3
Psychométrie	3
Méthodes de recherche	3
Analyse de données (statistiques)	3
Théories de la personnalité	3
Psychopathologie	3

Ce programme s'adresse principalement à la clientèle étudiante détenant un diplôme d'études collégiales ou qui, ayant commencé un autre programme universitaire, désirent poursuivre leurs études en psychologie.

Les objectifs généraux de la formation :

Permettre à l'étudiante ou à l'étudiant :

- d'acquérir une formation spécialisée lui procurant des connaissances dans les différents domaines de la psychologie afin de pouvoir comprendre la personne humaine dans ses façons d'être et d'agir;
- de s'initier aux méthodes scientifiques grâce auxquelles ces connaissances s'élaborent et progressent;
- de développer ses compétences personnelles et interpersonnelles;
- d'amorcer le développement d'habiletés professionnelles;
- de se familiariser avec les principales applications des connaissances psychologiques dans l'intervention auprès des individus, des groupes, des organisations et des communautés;
- de se rendre admissible au programme de 3^e cycle en psychologie (puis à l'Ordre des psychologues du Québec);
- de faciliter son accès à certains programmes de 2^e cycle dans des disciplines connexes.

Les objectifs spécifiques de la formation :

CHEMINEMENT SPÉCIALISÉ

En plus des objectifs généraux du programme, ce cheminement permet à l'étudiante ou à l'étudiant :

- d'approfondir sa compréhension des enjeux spécifiques de la psychologie par l'étude générale de celle-ci.

CHEMINEMENT INCLUANT UN CERTIFICAT DANS UNE DISCIPLINE CONNEXE

En plus des objectifs généraux du programme, ce cheminement permet à l'étudiante ou à l'étudiant :

- d'enrichir sa compréhension des enjeux en psychologie par l'étude d'une autre discipline connexe.

Membres du comité d'évaluation de programme

Dans l'ensemble, l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en psychologie respecte la démarche normalement attendue selon le processus d'évaluation périodique.

La composition du comité d'évaluation de programmes (CEP) est conforme à la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Tableau 1).

Tableau 1 : Composition du comité d'évaluation de programme

Noms	Titre et rôle dans le CEP
Anne Brault-Labbé	Professeure en psychologie clinique adulte
François Courcy	Professeur en psychologie du travail et des organisations
Kathleen De Lafontaine	Coordonnatrice académique au 1 ^{er} cycle
Alexandre Gagné-Deland	Chargé de cours
Malorie Gélinas	Conseillère pédagogique du SEPP
Philippe Longpré	Président du CEP, professeur en psychologie du travail et des organisations et responsable du 1 ^{er} cycle
Nicolas Plante	Chargé de cours
Guadalupe Puentes-Neuman	Professeure en psychologie clinique de l'enfant, de l'adolescent et des parents
Ariane Savoie-Tremblay	Étudiante au baccalauréat en psychologie
Sandrine Thibault	Étudiante au baccalauréat en psychologie
Michel Tousignant	Professeur externe du Département de réadaptation

Le rapport a reçu l'approbation de la direction facultaire avant la visite d'expertise. Par la suite, le rapport a été déposé au conseil de faculté des lettres et sciences humaines. À la suite de l'approbation de celui-ci par le conseil de faculté, le rapport d'autoévaluation a été envoyé au SEPP.

Le CCE a reçu tous les documents nécessaires à l'examen du dossier. Ainsi, le dossier était composé du rapport d'autoévaluation et de ses annexes, des rapports des personnes expertes externes et du plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations.

Contexte

Le Département de psychologie a d'abord fait partie de la Faculté d'éducation. Une scission est survenue au milieu des années 1960 et un nouveau département a été créé. Dans les années 1970, bon nombre de cours du baccalauréat étaient des cours tutoraux, les personnes étudiantes ayant à se fixer des objectifs personnels et à proposer à plusieurs membres du corps professoral des moyens de les atteindre. Mais, changement de génération aidant, ce régime dit de « contrats pédagogiques » s'est transformé en régime plus conventionnel à mesure que les étudiantes et étudiants se sont mis à souhaiter des « contrats collectifs ».

Entre janvier et mai 1994, il s'est déroulé un important processus de concertation universitaire en vue d'en arriver à un tronc commun provincial de cours de baccalauréat en psychologie afin d'assurer une mobilité entre les universités lors de l'admission à la maîtrise.

À l'occasion de sa première évaluation en 1994, les principales recommandations de développement découlant de l'évaluation périodique du programme visaient l'établissement d'une structure commune de cours obligatoires aux universités québécoises et une séquence de cours, l'augmentation du nombre de cours en méthodologie de recherche, l'ajout de cours portant sur des problématiques concrètes et le retrait de cours jugés moins « importants », la création d'une fiche pédagogique (plan de cours) précisant les détails des contenus et autres éléments pertinents et le maintien d'une offre d'admission sensiblement égale au nombre de places disponibles à la maîtrise (à ce moment, le doctorat n'était pas exigé).

La dernière évaluation du programme de baccalauréat en psychologie remonte à l'année académique 2007-2008. Au moment où nous devons annoncer la reprise de cette activité périodique en 2005-2006, la direction du Département a demandé à la direction de l'Université de reporter son lancement en raison des bouleversements entourant, à cette époque, la formation professionnelle en psychologie. Alors qu'au cours des années antérieures, le diplôme de maîtrise suffisait pour accéder au Tableau de l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ), les universités proposaient de faire passer cette exigence à un diplôme de 3^e cycle, soit le doctorat (Ph. D. Recherche-Intervention ou D. Ps.). Cette prise de position des universités découlait de discussions avec l'OPQ, entamées quelques années auparavant, qui souhaitait rehausser la formation préparatoire à l'obtention du permis de pratique. Pour l'OPQ, ce rehaussement visait, notamment, à concrétiser l'adoption d'une vision nord-américaine de la profession, selon laquelle la personne psychologue est considérée comme une praticienne – chercheuse. Comme le diplôme terminal n'allait être confirmé qu'en juillet 2006 par l'adoption du règlement L.R.Q., c.-26, il nous apparaissait précoce de lancer l'évaluation et l'établissement des avenues de développement d'un programme de formation préparatoire aux diplômes d'études professionnalisant sans connaître les aboutissements de cet enjeu.

Cette évaluation du baccalauréat portait sur le placement des diplômés, la rétention des personnes étudiantes, la qualité du climat d'études et la diversification des méthodes pédagogiques. Les 16 recommandations du comité se déclinaient selon trois axes de développement prioritaires : 1) informer et responsabiliser les personnes étudiantes à l'égard de leur cheminement; 2) maximiser la qualité de la formation en offrant des conditions d'études optimales et 3) faciliter l'insertion des personnes diplômées dans la population active (études supérieures et marché de l'emploi).

Depuis cette évaluation, il s'est également écoulé un total de 14 années. Alors que nous devions annoncer la reprise de cette activité périodique à l'automne 2019, la direction du Département a demandé à la direction de l'Université de reporter son lancement en raison du fait que la première évaluation de notre doctorat avait lieu à la même période. En 2020, un moratoire a été décrété par le vice-rectorat aux études pour suspendre toutes les évaluations périodiques à la suite des bouleversements dus à la pandémie de Covid-19.

Tableau 3 : Principales modifications apportées au programme depuis la dernière évaluation périodique

Date ou période	Modifications
20 juin 2014	<ul style="list-style-type: none"> • Retrait des cours obligatoires PSY 545, PSY 546, PSY 372; • Remplacer les cours obligatoires PSY 336 et PSY 437 par PSY 338 obligatoire et PSY 339 à option avec le choix entre PSY 440 et PSY 441 comme cours à option dans le tronc commun; • Ajout du PSY 480; • Création des Blocs habiletés pratiques, habiletés de recherche et autres activités à option.
3 décembre 2014	Création de spécialisations au relevé de notes et du baccalauréat incluant un certificat.
Au fil des années	Retrait ou ajout de cours à option.
Mars 2022	Suppression des spécialisations au relevé de notes.

La visite des experts (juin 2022)

La visite d'expertise a eu lieu les 21 et 22 juin 2022 en présentiel. Les parties prenantes des programmes (personnes étudiantes, le comité d'évaluation de programme, le corps enseignant) ont eu la chance de rencontrer deux personnes expertes externes : P^{re} Raphaële Noël de l'Université du Québec à Montréal et P^r Luc Brunet de l'Université de Montréal. Les rapports des personnes expertes permettent de confirmer la pertinence et soulignent la qualité de ce programme en psychologie. Les deux rapports sont très semblables et concordants avec le rapport d'autoévaluation. L'un des deux rapports est plus étoffé et offre quelques pistes de solutions. Les membres du CCE sont d'avis que les recommandations permettront d'améliorer la qualité du programme

Le rapport final d'évaluation

À la lumière des diagnostics de pertinence et de qualité effectués dans le rapport d'autoévaluation et en tenant compte des avis d'expertise externe, le CEP formule neuf recommandations concernant le programme en psychologie :

RECOMMANDATION 1 : Déterminer les conditions nécessaires à la mise en place de deux nouveaux cheminements distincts dans le baccalauréat.

RECOMMANDATION 2 : Faire des représentations afin d'accroître les ressources humaines dédiées au programme

RECOMMANDATION 3 : Favoriser l'implication du personnel professoral au baccalauréat.

RECOMMANDATION 4 : Favoriser la diversification des modalités d'enseignement et d'évaluation des compétences

RECOMMANDATION 5 : Développer la reconnaissance et le sentiment d'affiliation au Département de psychologie du personnel chargé de cours

RECOMMANDATION 6 : Faire des représentations afin d'accroître les ressources de soutien à l'enseignement

RECOMMANDATION 7 : Améliorer le taux de satisfaction concernant la disponibilité des locaux.

RECOMMANDATION 8 : Améliorer la satisfaction du corps enseignant à l'égard des ressources matérielles

RECOMMANDATION 9 : Favoriser l'accès et la gestion efficace des tests psychométriques.

Les décisions institutionnelles

Le rapport final, le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation ont été adoptés par le conseil de la Faculté des lettres et sciences humaines lors de sa séance du 9 mars 2023.

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au comité du conseil des études (CCE), chargé des dossiers d'évaluation périodique, en mars 2023. Le comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ces programmes respectait dans l'ensemble les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007) de l'Université.

Le rapport synthèse de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en psychologie ainsi que le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations ont été soumis au conseil des études (CE) qui a adopté l'évaluation périodique et ses conclusions lors de sa séance du 13 septembre 2023.

Lors de sa réunion du 4 octobre 2023, à la recommandation du conseil des études, le conseil universitaire (CU) a approuvé le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en psychologie.

Le Secrétariat de l'évaluation périodique des programmes